

## ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF236

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

### ARTICLE 8 BIS B

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 8 bis B, introduit par le Sénat.

En effet, ce dispositif a fait l'objet d'une réforme importante en loi de finances pour 2022. Il conviendrait d'évaluer l'impact de ces modifications avant de le réviser à nouveau.